



Ma commune sans PESTICIDE

La gestion des espaces verts a un coût important pour les pouvoirs publics, et utilise traditionnellement d'importantes quantités de pesticides, en particulier d'herbicides. Ceux-ci exposent le personnel technique et les riverains à un grand nombre de substances chimiques et polluantes, qui se diffusent dans l'environnement.

C'est pourquoi le Gouvernement wallon entend progressivement supprimer des espaces publics l'usage de tous les pesticides, c'est à dire non seulement les herbicides, mais également les fongicides et les insecticides. L'objectif affiché est de limiter la diffusion de substances polluantes dans l'air, le sol et l'eau pour enrayer l'érosion de la biodiversité.

Afin d'accompagner la transition, les interdictions seront progressivement étendues. Les modes d'entretien classiques des espaces verts et leur fonction pourront ainsi être revus pour faire face au surcroît de travail que cela représente.

Votre commune peut elle aussi s'engager dans la voie du « zéro pesticide » et réaliser, à terme, une diminution des coûts, une augmentation de la biodiversité et du bien-être de la population, comme du personnel communal

Interdiction ou opportunité ?

Il s'agit plutôt de changer cette nouvelle contrainte en opportunité : c'est aussi le défi du développement durable. Loin d'être une entrave à la bonne gestion d'une commune, l'abandon des pesticides sonne le retour de la verdure, la diminution des risques sanitaires et environnementaux et une amélioration générale des paysages. Cela engendre souvent une meilleure connaissance des sites, l'amorce d'un dialogue entre élus, personnel et citoyens, et l'amélioration de la qualité de vie dans la commune.



ZÉRO PESTICIDE

A l'échelle communale, les pesticides les plus souvent utilisés sont sans nul doute les herbicides, dont les effets secondaires, rémanents et additionnels sont importants et encore mal connus.

D'une part, la santé des personnes et des animaux au contact de ces substances peut être mise en danger (cancers, diminution de la fertilité, intoxications). D'autre part, les résidus des produits s'accumulent durablement dans les sols, perturbent la microfaune utile à la biodiversité et finissent par s'infiltrer dans les eaux souterraines pour aboutir tôt ou tard dans nos robinets. Enfin, l'achat et la mise en œuvre de ces produits représentent un coût certain pour les pouvoirs publics.

Un Arrêté wallon

Partiellement interdits depuis 1984, les pesticides font l'objet d'un plan de réduction à l'échelle du territoire wallon, qui s'est traduit par un Arrêté du gouvernement en juillet 2013. Celui-ci précise quelles surfaces sont interdites de pulvérisation sur l'espace public et les dates d'entrée en vigueur de ces interdictions, jusqu'à l'abandon total des pesticides en 2019.

Ainsi, depuis juin 2014, il est interdit d'appliquer dans l'espace public un pesticide sur une surface revêtue en contact direct ou indirect avec un point d'eau (avaloirs, rigoles, égouts, mares, cours d'eau naturel, etc.) : techniquement, l'essentiel des terrains publics est concerné. Depuis septembre 2014, l'interdiction vaut également pour les surfaces privées revêtues en connexion directe ou indirecte avec un point d'eau, avec toutefois l'application de zones-tampon.



...mais pourquoi ?

Une opportunité pour tous

Le personnel technique et les riverains bénéficieront désormais d'un cadre de vie plus sain, diminuant les risques sanitaires auxquels ils étaient exposés sans toujours en avoir conscience.

L'abandon des pesticides permet en outre de diminuer les coûts de fournitures, d'intégrer les espaces verts dans le maillage écologique du territoire et de diversifier les paysages de la commune. La variété d'espaces ainsi disponibles pour les usagers permet de remplir une multitude de fonctions (agrément, mobilité, recueillement, etc.).

Enfin, l'implication du personnel et des citoyens dans la prise en compte globale des espaces verts offre une opportunité aux pouvoirs publics d'en améliorer la gestion, d'en redéfinir la fonction et de créer un dialogue entre tous.





QUE PEUT FAIRE

...une commune ?

La gestion différenciée

La gestion différenciée, c'est gérer un site selon son usage. Un arsenal de dispositions en fait partie, parmi lesquelles le fauchage tardif est le plus connu. Il ne s'agit pas de laisser aller la végétation à vau-l'eau, mais d'accompagner son retour par un entretien approprié à chaque site, selon sa fonction.

Des solutions déjà pratiquées

Des communes ont fait le choix du fauchage tardif. Inutile de tondre chaque semaine un rond-point sur lequel personne ne marche ! Le report de son fauchage à la fin de la saison permet de libérer du temps pour entretenir les abords de la maison communale.

Retarder l'intervention, ce n'est pas abandonner un espace à la nature. Cela peut s'accompagner d'aménagements à la fois bons pour la nature et beaux pour les yeux : la pelouse fleurie en est un bon exemple (voir la fiche « Lorsque les pelouses se couvrent de fleurs »). Un semis au printemps sur un sol pauvre donne un tapis de fleurs tout l'été. Y ajouter des bulbes permet d'élargir la durée de fleurissement au printemps ou à l'automne. Tondre régulièrement la périphérie ou un cheminement permet de souligner le contrôle que le personnel communal exerce sur la nature.

Les allées et sentiers pédestres peuvent être enherbés, plutôt que désherbés, s'ils ne sont pas revêtus de bitume ou de béton. Les chemins pavés peuvent également tolérer une certaine végétation si le cadre s'y prête. Autrement, la réfection des voiries leur évite un aspect dégradé et l'entretien qui l'accompagne.

Les pieds d'arbres peuvent être habillés de plantes couvre-sol (lierre, pervenches, aspérule, fraisiers) ou encore confiés aux riverains, à un comité de quartier ou au Plan Communal pour le Développement de la Nature (PCDN).

L'entretien des arbres est également concerné : la taille douce est un procédé d'élagage qui évite les plaies trop importantes dues aux interventions drastiques et les traitements antifongiques. Lorsqu'il est possible de choisir une essence, son développement futur sera pris en compte. Le cas échéant, c'est une approche plus fréquente mais moins vigoureuse qu'il faut privilégier pour préserver l'arbre des pourritures consécutives aux tailles sévères.

A chaque fois, un panneau expliquant la démarche permet d'informer, de sensibiliser et d'éviter les incompréhensions voire les critiques des citoyens.



UN CAS PARTICULIER

...les cimetières ?

Pas vraiment ! Les cimetières font partie de l'espace public et nécessitent le plus souvent une gestion lourde en main d'œuvre, comme en produits phyto. Mais ce sont aussi des lieux passionnants qui concentrent nombre des questions soulevées face à la gestion différenciée : espace bâti surexploité, maintien artificiel d'un milieu minéral semi désertique, sensibilité psychologique et sociale...

Ils méritent une attention particulière dans la mutation de leur gestion

Un cadre légal pour la gestion des cimetières

Parallèlement à l'obligation de supprimer les pesticides, un décret sur les funérailles et sépultures fixe depuis 2010 le cadre réglementaire pour les cimetières. Il invite les communes à intégrer à ces sites particuliers des logiques de gestion d'espace, à accueillir les nouvelles pratiques funéraires (l'incinération, en particulier) et à prendre en compte le patrimoine funéraire.

Ce Décret « funérailles » offre l'opportunité d'associer la gestion différenciée à la gestion de l'espace funéraire, d'intégrer des aspects paysagers, patrimoniaux et historiques, et de faire des cimetières des parcs publics et des lieux de mémoire.

Quelques exemples

Comme ailleurs, le fauchage tardif a sa place dans les cimetières. Qu'il s'agisse de pelouses en attente d'inhumation, d'éléments décoratifs dans le paysage ou même d'aires de dispersion, rien ne s'oppose à diminuer la charge d'entretien par la mise en place de zones de fauchage tardif ou de pelouses fleuries.

Des plantes vivaces fleuries peuvent prendre place dans le paysage des cimetières, offrant refuge aux oiseaux et nourriture aux insectes.

Les espaces entre les sépultures gagnent enfin à être comblés. Soit par la mitoyenneté des concessions, lorsqu'un carré est créé ou réaménagé, soit par la végétalisation au moyen de sedums, de couvre-sols ou de gazon.

Un espace, plusieurs fonctions

A terme, un cimetière peut tout à fait accueillir certains aspects d'un parc public s'il en respecte la fonction première : espace de deuil ou de mémoire collective, de mise en valeur du patrimoine funéraire. Appliquer aux cimetières une gestion globale qui prend en compte à la fois les aspects patrimoniaux, sociaux et environnementaux, c'est faire d'une pierre plusieurs coups.





DE NOMBREUX ATOUTS

...et malheurs

Pour la collectivité :

- ▶ **Diminution de certains coûts** : pour les finances publiques, l'abandon des pesticides et la mise en place de la gestion différenciée diminuent certains coûts de fournitures (herbicides, carburant, plantes annuelles) et répartissent les coûts de main d'œuvre selon les lieux à entretenir.
- ▶ **Amélioration du cadre de vie** : la diminution de l'infiltration de produits toxiques dans les sols et les eaux en limitera l'impact sur l'environnement. L'amélioration du cadre de vie répond également à une demande des citoyens ; elle est enfin favorable à leur santé psychologique.
- ▶ **Augmentation de la résistance aux aléas climatiques** : un tapis végétal absorbe plus qu'un revêtement minéral, tant en cas de fortes pluies qu'en cas de fortes chaleurs.
- ▶ **Attractivité de la commune** : l'amélioration du cadre de vie a des répercussions sur l'attractivité de la commune.
- ▶ **Exemplarité** : En s'engageant, dans une gestion sans pesticide, la commune fait la démonstration d'une gestion sans pesticide et encourage les habitants à suivre cette voie dans l'entretien de leurs jardins et potagers.

Pour les particuliers :

- ▶ **Bénéfices en termes de santé publique** : pour le personnel technique et les citoyens, l'abandon des pesticides signifie moins d'exposition aux substances nocives et à leurs effets additionnels.
- ▶ **Outils pédagogiques** : pour les écoles et les associations de jeunesse, les espaces verts deviennent des livres de sciences naturelles à ciel ouvert et des zones de jeux sans danger d'intoxication.
- ▶ **Education à la nature et à l'environnement** : pour les amoureux de la nature, ils deviennent des lieux d'observation et de découverte.
- ▶ **Participation citoyenne** : la mise en place d'un plan de gestion différenciée peut être l'occasion de créer un dialogue entre élus, citoyens et personnel communal.



Pour en savoir plus...

Johanna Choumert, **Analyse économique d'un bien public local : les espaces verts.** Economies and finances. Université d'Angers, 2009.

Alain Grifnée, **Pourquoi fleurir ma commune ?**, UVCW, 2007.

Collectif, **Les espaces verts des collectivités. Une analyse scientifique des bienfaits de la nature en ville**, Ecomaires, 2013.

http://www.gestiondifferenciee.be/files/ressources_doc/Resultats_complets-enquete_perception_veg_spontanee-Wallonie.pdf



renversement de nombreuses idées reçues !

Pour répondre aux sceptiques :

- ▶ Les citoyens n'aiment pas la végétation spontanée. **Faux !**

Une enquête de tolérance à la végétation spontanée dans l'espace public, menée en 2012 par le Pôle wallon de gestion différenciée, montre que le public tolère bien la végétation si elle paraît maîtrisée : seulement 12% des sondés refusent de voir revenir la nature en ville. L'important est de communiquer vers et avec le citoyen, pour expliquer la démarche, entendre les remarques et adapter éventuellement les dispositions qui auront été prises.

- ▶ Sans herbicides, la ville est sale. **Faux !**

Le paysage sonore et visuel a tout à gagner à permettre un retour contrôlé de la nature en ville : chants d'oiseaux, bourdonnements d'insectes, floraison abondante ; tout cela contribue à l'amélioration du cadre de vie si cette nature est bien gérée. Cependant, cette mutation doit être expliquée pour être comprise et adoptée comme allant de soi et, enfin, étendue aux espaces privés.

- ▶ Sans les phytos, il y a plus de boulot. **Vrai ...et faux !**

L'abandon du désherbage chimique peut induire un surcroît de travail. C'est la raison pour laquelle un plan global de gestion différenciée est essentiel pour adapter le travail à la fonction des espaces concernés.

- ▶ La gestion différenciée, c'est compliqué. **Faux !**

Gérer un site selon son usage semble au contraire plus facile que l'entretenir sans discernement. Reporter les opérations de tonte là où la fréquentation ne demande pas une herbe rase, couvrir le sol nu de plantes fleuries plutôt que le désherber, engazonner les sentiers dans un cadre bucolique, sont autant d'options relativement aisées à mettre en œuvre. Plus globalement, la

gestion différenciée nécessite une connaissance approfondie des sites et des habitudes de leurs usagers, du matériel et des équipes techniques, et une réflexion concertée sur l'organisation du travail.

- ▶ Dans les cimetières, les herbes folles sont intolérables. **Faux !**

La végétation a longtemps cohabité avec les sépultures, il suffit de voir les photos d'avant la Seconde guerre mondiale pour s'en convaincre. Actuellement, le paysage est le plus souvent maintenu artificiellement minéral, un changement de mentalité peut prendre du temps et nécessiter des informations. Néanmoins, de grands cimetières suivent résolument une gestion différente et sont aujourd'hui visités pour leur cadre verdoyant : bien pensés, ils deviennent des parcs fréquentés avec respect. La clé du succès réside dans la qualité des aménagements et de la communication.

- ▶ La gestion différenciée, ça coûte cher. **Faux !**

Il n'y a pas de chiffres absolus à ce jour pour affirmer que la gestion différenciée coûte plus cher que la gestion chimique des espaces verts. La répartition et la surface des sites à gérer, le coût des fournitures, les solutions alternatives mises en œuvre sont autant de paramètres variables. Un plan de gestion différenciée doit intégrer ces caractéristiques locales pour adapter les solutions au territoire communal et diminuer effectivement les coûts d'entretien.

- ▶ Je dois outiller mes équipes à neuf. **Faux !**

De nombreux outils gardent leur utilité : l'outillage à main servira un peu plus souvent, et le thermique (tondeuses, débroussaileuses) tout autant. Seul le matériel de pulvérisation est à mettre au clou. Certaines nouvelles machines peuvent s'avérer toutefois nécessaires, mais il est possible de les louer, ou d'en mutualiser l'achat entre communes. Leur fréquence d'utilisation dépendra surtout des fonctions attribuées aux différents espaces verts.



ZÉRO PHYTO

Avant ?

L'idéal est de prévoir les aménagements à venir en fonction du cadre légal sur l'usage des pesticides et en fonction des techniques disponibles.

A chaque fois que l'opportunité se présente de réaménager un site ou une partie de celui-ci, la gestion future devrait faire partie intégrante de la réflexion. Le choix des essences, des matériaux de surface, leur entretien sont autant d'éléments à anticiper aussi tôt que possible, comme l'usage d'un site ou sa place dans le paysage.

Cela passe par une collaboration étroite avec le service des travaux, de l'urbanisme ou de l'environnement, les maîtres d'ouvrage, etc. Des clauses particulières peuvent être introduites dans les marchés publics, afin de prendre en compte l'entretien futur dès la conception de chaque espace.

Bon à savoir !

Le Pôle wallon de gestion différenciée a développé un logiciel qui permet de réaliser facilement l'inventaire des espaces publics.

Cet outil est disponible gratuitement sur simple demande à info@gestiondifferentiee.be

Ou après ?

Cependant, les communes ont leur histoire, leurs aménagements et leur matériel. L'abandon des pesticides doit s'appliquer à la situation existante. Idéalement, une première étape consiste à dresser l'inventaire exhaustif des espaces verts dont la commune doit assurer l'entretien et à en diagnostiquer les forces et faiblesses. Le cadastre est parfois déjà informatisé au sein de la commune, mais des logiciels existent également en licence libre pour réaliser l'inventaire des sites.

Une fois l'exacte responsabilité de la charge d'entretien vérifiée, une réflexion s'amorce, idéalement avec le personnel concerné voire les riverains des sites, pour déterminer l'usage qui en est fait -ou qui pourrait en être fait. Sur base de ces usages, un classement des sites est établi correspondant à la nature des interventions, et un calendrier les planifiant. Les équipes techniques chargées de l'entretien sont des alliés précieux à ne pas négliger lorsqu'il s'agit de réorganiser leur propre travail. De même, un comité de quartier ou le Plan communal de développement de la nature peuvent être des interlocuteurs intéressants.

Une fois le classement établi, soumis au Conseil communal et avalisé, la mise en œuvre peut commencer, avec prudence, et en prévoyant des moments d'évaluation. Un territoire ou un certain type de site peut être défini comme pilote, pour expérimenter un mode de gestion avant de le reproduire ailleurs.



...mode d'emploi !

Ou pendant !

Beaucoup de communes préfèrent agir par petites touches. Soit par prudence, pour ne pas brusquer les citoyens, soit au fur et à mesure de l'établissement de l'inventaire des espaces verts et de leurs potentialités.

Communiquer

A chaque étape, la clef de voûte reste la communication. Le public, le personnel communal et les élus doivent être informés des objectifs et de la démarche observée, pour comprendre le bien-fondé du processus.

Le personnel technique et administratif est directement concerné par les avantages de l'abandon des pesticides, pour leur santé. Mais ils sont également en première ligne face aux changements que cela induit dans leur travail. Les associer à la réflexion est essentiel pour trouver les solutions réalistes, esthétiques et techniques aux problèmes que pose *a priori* le « zéro phyto ». Ils seront alors porteurs et ambassadeurs de cette mutation.

Si le citoyen s'oppose généralement à une gestion négligée, il est globalement favorable au retour accompagné de la nature en ville.. Intégrer le grand public à la réflexion sur les aménagements possibles ou sur l'usage des sites concernés est la garantie d'une plus grande acceptation des changements qui s'opèrent dans le paysage. Le PCDN, les comités de quartier, les associations de défense de la nature sont autant de relais pour diffuser le message et entendre les observations.

Le choix des mots définissant les classes d'entretien a par exemple toute son importance également : ne dites pas aspect « sauvage » mais « naturel », ni espace « soigné » mais « jardiné ». Mettez en valeur les plantes indigènes, médicaments d'autrefois ou symboles oubliés, ou les bienfaits qu'apporte à la faune le choix d'une essence indigène plutôt qu'horticole.



Le bulletin communal, la Journée de l'arbre, l'affichage à l'entrée des sites sont de bons moyens pour faire passer l'information. Le syndicat d'initiative peut faire la promotion de la nature en ville, à travers les sentiers ou la visite de parcs, comme la participation communale aux journées thématiques de l'eau, des chauves-souris, ou de tout élément propre à votre terroir (vergers, haies, arbres remarquables...).

Enfin, au moment de la réalisation, soyez sur le terrain, à l'écoute des riverains et du personnel, et réfléchissez ensemble à la meilleure façon de gérer votre cadre de vie à tous.



Bon à savoir !

Le Pôle wallon de gestion différenciée dispense des formations pour vous aider à communiquer et l'asbl Adalia propose une série de visuels adaptables à votre situation.

Celle-ci accompagne également des « Quartiers en santé ...sans pesticides », un bon moyen de sensibilisation du citoyen à l'établissement d'une zone pilote dans la commune.



QUELQUES EXEMPLES

Châtelet

A Châtelet, les produits phytos ont été abandonnés dès 2011 sur le territoire communal, à l'exception des cimetières. La commune a ainsi opté, notamment, pour le fleurissement de ses ronds-points, avec deux objectifs : diminuer les coûts d'entretien et embellir ses entrées. Près de 5000 m² ont ainsi étéensemencés, avec une réussite de l'ordre de 85 %. Résultat, l'opération sera reconduite et élargie l'année suivante.



Le Directeur du Service Environnement

« Même en tenant compte de l'investissement en semences et en temps de préparation, le temps de travail a diminué de moitié dans ces espaces verts. »

Sombrefe

Sombrefe s'est progressivement investi dans un plan de réduction des pesticides, avec 2019 comme ligne d'arrivée. Seules les allées des cimetières sont encore pulvérisées.

Ceux-ci font néanmoins l'objet de transformations, dans une réflexion globale menée notamment par le responsable des cimetières. Ainsi, des extensions aux cimetières existants ont été pensées avec une dimension paysagère ; la pelouse d'honneur d'un cimetière a été engazonnée ; profitant de la fin de concession de nombreuses sépultures, des aménagements sont prévus, qui intégreront la gestion différenciée dans la gestion globale des cimetières.



Le Directeur du Service Cadre de vie

« J'ai connu des défis moins difficiles que celui de la gestion différenciée, dans ma carrière, mais c'est un puzzle qui s'assemble peu à peu ! »

Ailleurs, les pesticides sont déjà bannis des bords de route depuis plusieurs années, comme des sentiers et des parcs ; ces derniers sont par ailleurs entretenus par une entreprise d'économie sociale, ce qui ajoute une dimension supplémentaire à la réflexion.

Profondeville

L'inventaire des espaces verts est en cours de réalisation et sera bientôt achevé. Vu le côté rural de la commune, le choix a été fait de ne pas établir de classification nette entre les espaces, du moins pas à ce stade. C'est ce qui a permis la mise en place de la gestion différenciée dans certains espaces verts, en parallèle de leur inscription à l'inventaire.

De manière générale, la stratégie choisie a été d'identifier des zones-tests représentatives de l'espace communal. Du fauchage tardif y a été mis en place, et un entretien manuel là où le désherbage était souhaité. L'investissement en nouveaux aménagements n'est lui pas encore au programme.

L'Eco-conseillère



« Ça fonctionne bien chez nous grâce au soutien du Collège communal. Toutes les compétences s'impliquent : environnement, bien sûr, mais aussi travaux et patrimoine. »



...en commune

Nivelles

L'impact sur le public est jugé positif par l'éco-conseillère de cette petite ville brabançonne. Certains citoyens, toutefois, adressent des plaintes aux élus ou au personnel communal, voire directement sur les réseaux sociaux. Ces plaintes ne restent pas lettre morte ; elles nourrissent la réflexion du Service environnement, qui affine peu à peu sa gestion différenciée. Des réponses sont apportées à chacune d'elles par la commune et, de plus en plus, ce sont même des citoyens mieux avertis qui apportent les éclaircissements et les informations nécessaires.



L'Eco-conseillère

« Nous avons mené un audit des plaintes, pour ajuster les décisions qu'on avait prises en termes d'essences ou de classe d'espaces verts ; c'est en évolution, et ça mettra du temps à s'affiner mais on y arrive. »

Tenneville

Amarrée en lisière de la Forêt de Saint-Hubert, la commune est au début du processus, reconnaît l'échevin en charge de l'environnement. Au printemps, des essais de fauchage tardif ont été menés dans certains cimetières et aux abords de sites sportifs, notamment grâce à une mutualisation de matériel entre communes voisines, en parallèle d'une communication renforcée. Les réactions ont parfois été virulentes, dans cette commune où la nature domine le paysage. Pour autant, le Collège entend persévérer mais adapter sa communication. Les surfaces en fauchage tardif seront augmentées et le nombre de jardinières annuelles diminuera au profit des plantations de vivaces en pleine terre.



L'Echevin de l'Environnement

« Nos oreilles ont sifflé ! Dans les cimetières, on sent qu'on touche une corde sensible. Mais peu importe, il faudra communiquer pour faire passer le message mais nous devons aller de l'avant. »

Chaufontaine

Le Plan Maya incluant un programme de réduction des pesticides, la Commune de Chaufontaine choisit de faire d'une pierre deux coups et de faire réaliser un inventaire des sites, en vue de mettre en place une gestion différenciée des espaces verts. Pour aller plus loin et de manière plus structurée avec la volonté d'avoir un œil extérieur sur la commune, comme on procède en aménagement du territoire, une étude indépendante a été menée pour établir la cartographie des sites à gérer, incluant une démarche participative et une communication vers le citoyen. Celle-ci a été amendée par le personnel technique, parfois par le tissu associatif (PCDN, cercle horticole, Quartier en santé), avant d'être validée par le Collège.

L'Eco-conseiller

« Le point de départ, c'est de bien connaître son territoire, d'en identifier les atouts, faiblesses et opportunités, avant de proposer des pistes d'actions. Et, à chaque fois, prendre en compte l'avis du personnel technique, qui est en première ligne, pour prévoir les modes d'entretien que cela suppose. »





A VOUS DE JOUER...

Le zéro-phyto c'est...

- ▶ Se conformer à la nouvelle législation wallonne qui vise à l'abandon des pesticides dans les lieux publics d'ici à 2019.
- ▶ Bon pour l'environnement et la santé : le personnel et les riverains sont désormais préservés de l'exposition aux produits chimiques, et la commune est plus accueillante pour la biodiversité.
- ▶ Positif économiquement : si l'on mène une réflexion de fond sur l'adéquation entre l'usage d'un site et son entretien, l'abandon des pesticides peut en diminuer les coûts de gestion.
- ▶ Utile socialement : l'amélioration du cadre de vie peut être conduite au sein d'un processus participatif. Elle peut renforcer le lien social entre les citoyens et contribuer au dialogue avec les pouvoirs publics.



Adresses utiles...

- ▶ **Adalia** : www.adalia.be
- ▶ **Pôle wallon de gestion différenciée** : www.gestiondifferentiee.be
- ▶ **Ecawal** : www.ecowal.be
- ▶ **Direction des espaces verts de la DG03 du Service public de wallonie** : <http://environnement.wallonie.be/administration/drce.htm#espace>

Pistes d'action

Vous voulez abandonner l'usage des pesticides sur le territoire communal ?

- ▶ Commencez par le plus facilement admis, le plus visible, le plus coloré : tonte différenciée, prairies fleuries, plantes couvre-sols.
- ▶ Mettez en valeur ce qui fonctionne et ajustez ce qui fonctionne moins bien.
- ▶ Communiquez dès que vous le pouvez, dans le bulletin communal, lors d'événements, dans les médias.
- ▶ Invitez les citoyens à s'investir dans un PCDN ou un comité de quartier, à entrer en contact avec vous, à appliquer les principes de la gestion différenciée dans leur propre jardin.
- ▶ Inspirez-vous de ce qui a fonctionné ailleurs, observez, écoutez.
- ▶ Osez innover, soyez exemplaires, inventifs et audacieux !



Photos : Pôle wallon de gestion différenciée, excepté page 3 infra (CRIE de Mouscron)

Avec le soutien de



Wallonie

Contact :

Espace Environnement ASBL - rue de Montigny 29 - BE-6000 CHARLEROI
Tél. : 071/300.300 - E-mail : info@espace-environnement.be
site Internet : www.espace-environnement.be

imprimé sur papier recyclé